



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

handicapés mentaux

Question écrite n° 3082

Texte de la question

M. Marc Dolez attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les conditions de prise en charge des personnes handicapées mentales dans le département du Nord. Des études effectuées par la conférence régionale de santé font apparaître que le taux de prévalence en matière de handicap est supérieur à la moyenne nationale dans ce département sans que ces besoins plus importants ne soient pris en compte dans la répartition des enveloppes financières départementales. Le déficit des moyens d'accueil dans le Nord requiert qu'un plan d'urgence et de rattrapage soit mis en oeuvre. C'est pourquoi il lui demande s'il entend prendre des mesures allant dans ce sens. - Question transmise à Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées.

Texte de la réponse

Face aux importantes listes d'attente de placement en établissements, le Gouvernement entend accroître l'offre d'accueil des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins de la population. Ainsi, sont prévus le doublement de la tranche 2003 du plan pluriannuel de création de places pour adultes lourdement handicapés (1999-2003), mais aussi le renforcement des mesures du plan triennal en faveur des enfants, des adolescents et des adultes handicapés (2001-2003) et le développement du dispositif de soutien à domicile des personnes très lourdement handicapées. Au titre du plan pour adultes lourdement handicapés, la région Nord - Pas-de-Calais a déjà bénéficié, entre 1999 et 2002, de 7,78 MEUR de crédits d'assurance maladie, permettant la création de 96 places de maisons d'accueil spécialisées (MAS) et de 146 places de foyers d'accueil médicalisés (FAM). Elle a également bénéficié de 3 MEUR de crédits d'État destinés à la création de 320 places nouvelles de centres d'aide par le travail (CAT). Le département du Nord a ainsi pu créer 96 places de MAS, 33 places de FAM et 216 places de CAT. Pour 2003, le doublement de l'enveloppe nationale du plan pour adultes lourdement handicapés, dont le montant s'élève à 70,12 MEUR de crédits d'assurance maladie et à 30 MEUR de crédits d'État, correspond à un objectif de 2.200 places nouvelles de MAS et de FAM et de 3 000 places nouvelles de CAT. Dans ce cadre, les difficultés rencontrées par le Nord - Pas-de-Calais ont été prises en compte par le Gouvernement puisque la région bénéficie de 4,79 MEUR de crédits d'assurance maladie, correspondant à un objectif de création de 150 places supplémentaires de MAS et de FAM, et de 1,9 MEUR de crédits d'État pour la création de 206 places nouvelles de CAT, dont 141 ont été allouées au département du Nord. L'enveloppe de crédits concernant les enfants, les adolescents et les adultes handicapés (SESSAD, enfants polyhandicapés, autistes et traumatisés crâniens) prévue dans le cadre du plan triennal est, quant à elle, portée en 2003, au plan national, à 48,70 MEUR. Pour ce qui concerne la région Nord - Pas-de-Calais, au 2,7 MEUR de crédits annuels prévus pour la création de places nouvelles, s'ajoute une enveloppe complémentaire de 0,8 MEUR permettant d'accélérer la création de places en SESSAD. L'enveloppe totale du plan triennal, d'un montant de 8,9 MEUR, permettra la création d'au moins 392 places nouvelles. L'ensemble de ces mesures devrait permettre une amélioration de la prise en charge des personnes handicapées et, notamment, de celles atteintes d'un handicap mental.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3082

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2002, page 3229

Réponse publiée le : 19 mai 2003, page 3953